



DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
16 Septembre 2024

OBJET : demande de subvention exceptionnelle du Tennis Club de Mouy

Vu le courrier adressé au Maire par le Président du tennis Club de Mouy le 16 septembre 2024

Considérant que l'association souhaite renouveler du matériel sportif usagé (filet, traînes, balai...)

Le rapport de M. le Maire entendu

Le Conseil délibère

Article 1/ : Autorise le Maire à verser une subvention exceptionnelle de 2 000€ au Tennis Club de Mouy. Cette subvention est accordée à titre d'avance sur la demande de subvention 2025

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Saint-Just-en-Chaussée, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents ou

Représentés : 28

Nombre de membres absents : 3

Voté à l'unanimité

Date de convocation : 09/09/2024

Date de l'affichage : 20/09/2024

DELIB 27/24

La secrétaire de séance

Brigitte BERNAULT

